

PÔLE RESSOURCE

Une équipe pour accompagner chaque enseignant dans la gestion de la difficulté des élèves



INSPECTION de l'ÉDUCATION NATIONALE
Circonscription du premier degré

Épinay-sur-Seine

PRÉAMBULE

La loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école reconnaît que **tous les enfants partagent la capacité d'apprendre, de progresser et de réussir**. Elle affirme l'objectif d'inclusion scolaire de tous les élèves et intègre la prise en compte de la difficulté scolaire qu'elle entend réduire.

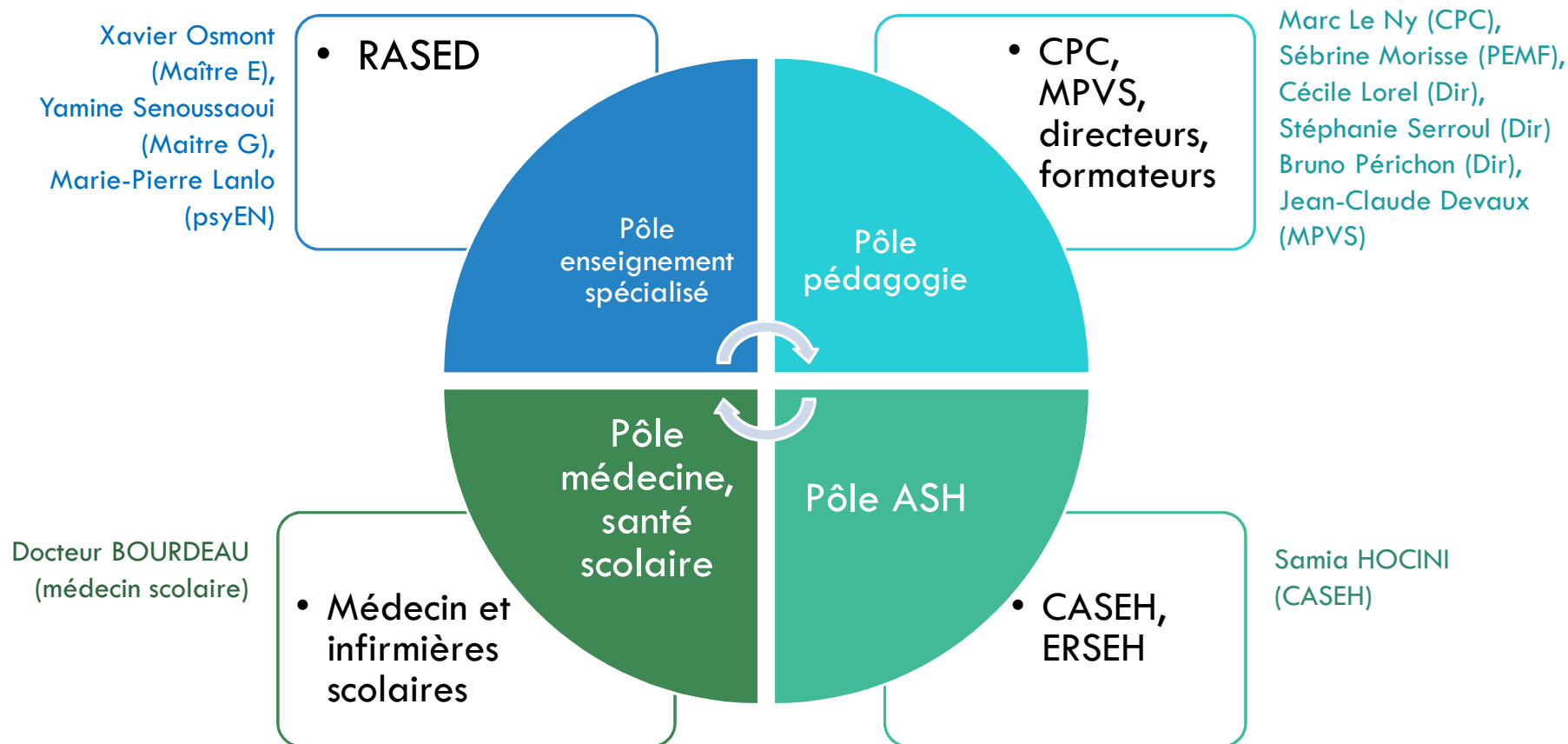
Les professionnels de l'éducation ont conscience que l'un des enjeux majeurs de leur métier réside dans le repérage, la prévention et le traitement de la difficulté scolaire.

Le pôle ressource (circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014) est mobilisé afin de définir les axes de mise en œuvre des aides aux élèves et aux enseignants de la circonscription. Il est piloté par l'IEP. Ce projet a pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés qui se manifestent dans les écoles, afin d'améliorer la réussite de tous les élèves.

LE PÔLE RESSOURCE

C'est...

Une équipe de conseillers, de directeurs et d'enseignants spécialisés mobilisée pour travailler avec les enseignants sur la **difficulté scolaire**.



LE PÔLE RESSOURCE

Ce n'est pas...

une réunion de synthèse pour une prise en charge, un conseil de cycle, une commission... Le pôle ressource n'a pas vocation à remplacer les instances déjà en place.

LE MAITRE FACE AUX ELEVES EN DIFFICULTE

1. Repérage en classe et interventions du maître

- Aide en classe ou au niveau de l'école
- Mise en place d'un PPRE, APC

2. Les difficultés persistent

- Sollicitation du RASED
- Organisation d'une REE

3. Les difficultés perdurent ou sont vives

- Accompagnement sur des pratiques pédagogiques ciblées
 - Aide spécialisée
- Aide à la constitution d'un PPRE, d'un PAP
- Suggestion d'aide extérieure (médecine ou santé scolaire, CMP, orthophonie...)
- Contact avec le CASEH
- Sollicitation du **pôle ressource**

4. Evaluation de l'élève et des actions

POUR ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS

- En rompant l'isolement professionnel
- En leur permettant d'exprimer les difficultés
- En aidant à analyser les difficultés et à les contextualiser
- En aidant à repérer et prévenir les difficultés
- En permettant aux maîtres d'accéder aux informations les plus récentes relatives à la recherche (développement de l'enfant, modèles d'apprentissage...)
- En proposant des outils didactiques, pédagogiques et de gestion de classe
- En aidant dans la formulation, la rédaction, le suivi des projets personnalisés (PPRE, PAP...)
- En coordonnant des actions convergentes et ciblées pour trouver des réponses s'inscrivant dans une logique d'ensemble
- **En priorisant l'action de chacun** en lien avec l'actualité de situations portées à la connaissance du pôle et sur sa demande.

UN PÔLE RESSOURCE RESTREINT : 3H UNE FOIS PAR PÉRIODE

Temps 1

- Quoi de neuf de la difficulté scolaire en circonscription (ce que l'on observe, ce sur quoi nous avons été sollicité)

Temps 2

- Définition des objets à traiter pour les prochaines rencontres

Temps 3

- Etude de cas (son traitement servira de ressource) et/ou
- Création des outils de circonscription à destination des enseignants

NOTE : On ne traite pas les cas impossibles...

BUT DU PÔLE :

Produire des outils à destination des enseignants :

- En prenant soin de les rendre accessibles à tous les enseignants dans leur diversité,
- En l'illustrant par des exemples commentés,
- En proposant des ressources utiles et utilisables.

Rendre compte du fruit des réflexions lié à des études de cas archétypales :

- En explicitant les questions que s'est posé le pôle,
- En problématisant la situation,
- En mettant en relief des pistes de solutions qui seraient à envisager, a priori, avec des éléments de soutien précis,
- En formulant des objectifs atteignables d'évolution de la situation dans des délais précisés.

SON FONCTIONNEMENT :

Quel fonctionnement pour favoriser l'intervention ? Quels types de réponses ?

- **Réunion pôle ressources** : 19/10/21 (réunion préparatoire)

- **Réunion de période** : 10/12/21, 08/02/22, 14/04/22, 30/05/22.

- On y traite ce que l'on observe sur le terrain et ce sur quoi nous avons été sollicités (par les écoles, par un des membres du pôle ressource, ...) avec la possibilité d'y inviter les acteurs directement concernés (directeurs, enseignants...)

- Pour chaque sollicitation une réponse donnée dans la semaine de la tenue du pôle ressource : une analyse fournie, une demande priorité, une proposition d'accompagnement de proximité.

En vue du 10/12/2021:

Inventaire des supports concernant le PPRE

Des situations à traiter